

## Présentation du rapport annuel du SIARE pour l'exercice 2024

Le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE) est un syndicat mixte qui regroupe les communautés d'agglomération Val Parisis et Plaine Vallée ainsi que la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

L'ensemble représente 26 communes dont 12 communes de la CA Val Parisis : Frépillon, Bessancourt, Pierrelaye, Beauchamp, Taverny, Saint-Leu la Forêt, Le Plessis-Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Franconville-la-Garenne, Ermont, Eaubonne et Sannois.

En tant que structure intercommunale chargée de lutter contre les inondations et les pollutions en eaux usées et eaux pluviales, le SIARE est amené à exercer toutes les missions associées à ces domaines.

Par la construction et la réhabilitation de réseaux de transport, l'assistance technique aux communes dans le cadre de l'établissement de leur zonage d'assainissement notamment, le SIARE est un acteur local à part entière de la politique de l'eau.

Le rapport annuel du SIARE décrit les principales actions menées au cours de l'année 2024 dans ses domaines d'interventions. Les principaux indicateurs techniques et financiers synthétisés ci-après.

### 1. Les évènements marquants de 2024 :

Sur l'exercice 2024, les faits marquants repris par le SIARE dans son rapport sont les suivants :

- Lancement du schéma directeur d'assainissement, des eaux pluviales et de la GEMAPI associé à un schéma directeur foncier : l'objectif consiste à fixer la stratégie du SIARE pour les 10 prochaines années. Le schéma directeur foncier a pour vocation d'assurer la maîtrise foncière nécessaire aux futurs travaux ;
- Lancement de l'écoconstruction de la Maison de l'Eau approuvée par les élus du SIARE en 2019 : pose de la première pierre de la Maison de l'Eau en octobre 2024 pour une ouverture au public prévue en septembre 2026.

### 2. Les actions menées sur les réseaux publics d'eaux usées et pluviales :

Le SIARE gère 23 bassins de retenue d'eau de pluie pour une capacité de 490 000 m<sup>3</sup>, ainsi que 175 km de canalisations pour le transport ou la collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales et 58 km de canalisation de collecte. Les actions du SIARE vise à assurer le bon fonctionnement de ces ouvrages :

- Chiffres clés 2024 :
  - o 61 km de canalisation ont été curés,
  - o 11 km de collecteurs ont été inspectés,
  - o 256 diagnostics de conformité des branches ont été effectués : 172 branchements étaient conformes, 84 ne l'étaient pas. 51 habitants ont effectué des travaux de mise en conformité
  - o 69 entreprises auditées pour le contrôle de leur branchement.

- Travaux d'optimisation du fonctionnement du poste de refoulement de Beauchamp-Pierrelaye : curage préventif, installation d'un deuxième dégrilleur, remplacement de pompes, engagement d'un audit global sur le poste et la canalisation de refoulement ;
- Poursuite des travaux de mise en séparatif de l'assainissement à Bessancourt engagés en 2023 : création d'un nouveau collecteur des eaux usées ;
- 279 m<sup>3</sup> de flottants (plastiques, feuilles d'arbres...) et de produits divers (verre, bois...) ont été collecté à la sortie des bassins de retenue des eaux pluviales
- Projet de refonte du bassin de retenue des eaux pluviales de la mare de Beauchamp

### **3. Les actions menées en faveur de la prévention des milieux aquatiques et lutte contre les inondations :**

Le territoire du SIARE, sur 11 183 hectares, est couvert par 5 bassins versants drainés par 8 cours d'eau principaux ce qui représentent 58 km de berges. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SIARE a pour mission de préserver, réguler et restaurer les espaces aquatiques naturels.

- Une dépense de 30 000 € pour l'entretien des cours d'eau aboutissant notamment au retrait de plus de 2 tonnes de déchets et embâcles
- Suivi du niveau des nappes souterraines au moyen de 26 piézomètres sur le territoire du SIARE
- Suivi des rejets d'eaux d'exhaure lors des chantiers
- Engagement des études de renaturation des berges du ru de Montlignon à Eaubonne
- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces : éco-pâturage, fauche tardive, installation de ruches, gestion des espèces envahissantes,
- 7 bassins de rétention des eaux pluviales et 1 zone humide sont gérés en éco-pâturage,
- Gestion des pollutions (4 grandes pollutions constatées en 2024)
- Lutte contre les inondations : protection des zones d'expansion de crues, entretien et renaturation des cours d'eaux artificialisés
- Engagement d'un projet d'aménagement d'une zone d'expansion de crue à Frépillon
- Poursuite du projet de restauration et de réaménagement des berges du bassin es Moulinets
- Poursuite du projet de création d'une zone humide pédagogique, constituant une zone d'expansion sur le ru de Montlignon

### **4. Les actions de sensibilisation du public à la protection de l'eau :**

Les équipes du SIARE participent chaque année à plusieurs manifestations organisées par les communes ayant pour thème la nature, l'environnement ou le développement durable :

- Près de 1 900 personnes ont été sensibilisés au travers de 10 animations.
- 800 enfants de primaire, ont été sensibilisés aux enjeux de l'eau au travers de 30 classes issues de 19 écoles du territoire
- Partenariat avec le collège André Chénier et le groupe scolaire JJ Rousseau d'Eaubonne dans le cadre de la création de la zone humide pédagogique

**5. Les données financières du syndicat :**

Section de fonctionnement :

	<u>CA 2024</u>	<u>CA2023</u>
Résultat de l'exercice :	10 140 097,50 €	10 175 989,67 €
Résultat antérieur reporté :	2 542 832,20 €	1 373 439,48 €
Résultat cumulé :	12 682 929,70 €	11 549 429,15 €

Section d'investissement :

	<u>CA 2024</u>	<u>CA2023</u>
Résultat de l'exercice :	10 525 531,88 €	-4 625 981,36 €
Résultat antérieur reporté :	- 9 006 596,95 €	-4 380 615,59 €
Restes à réaliser :	- 1 222 373,02 €	- 2 099 843,31 €
Résultat cumulé :	296 561,91 €	- 11 106 440,26 €

Vue d'ensemble :

	<u>CA 2024</u>	<u>CA2023</u>
Résultat de l'exercice :	20 665 629,38 €	5 550 008,31 €
Résultat antérieur reporté :	- 6 463 764,75 €	- 3 007 176,11 €
Restes à réaliser :	- 1 222 373,02 €	- 2 099 843,31 €
Résultat cumulé :	12 979 491,61 €	442 988,89 €

Contribution de la CA Val Parisis pour la gestion des eaux pluviales : 3 382 811 €

Taxe GEMAPI perçue par le SIARE : 6 787 102 € dont 4 118 635 € de la CAVP

Redevance assainissement collectée auprès des usagers : 10 044 225 €